

**OBJET**

**SERVICE PUBLIC DE «STATIONNEMENT»  
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2008**

---

En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SODIPARC, délégataire du service public de stationnement payant, m'a remis son rapport annuel retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la délégation pour 2008.

Au 31 décembre 2008, la SODIPARC gère :

- 2745 places sur voie publique (1409 en zone orange et 1336 en zone verte) ;
- 1127 places dans les parcs en surface et en ouvrage (République, Sainte Anne, Grand Marché, Petit Marché) ;


Soit 3872 places au total.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 903 000,00 € et le résultat net à - 40 000 €. Ce déficit est lié essentiellement à la baisse des recettes sur voirie (1212 K€ encaissés en 2008 contre 1309 K€ en 2007).

Conformément à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sera mis à la disposition du public à la mairie et dans les mairies annexes.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

LE MAIRE



Robert ANNETTE

**OBJET**

**SERVICE PUBLIC DE «STATIONNEMENT»  
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2008**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1413-1 ;

Sur l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 6 juillet 2009 ;

Sur le rapport n° 09/4-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Philippe NAILLET, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable, Commission Consultative des Services Publics Locaux et Affaire Générale Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Prend acte du rapport 2008 relatif à la délégation de service public d'exploitation du stationnement payant exercée par la SODIPARC.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIL. 2009



**LE MAIRE**

**Robert ANNETTE**